



DÉPARTEMENT
Du Var

ARRONDISSEMENT
de TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE EST
Ouest, Sud et Nord

Commission Cadre de vie
(circulation – stationnement - sécurité)
Réunion du jeudi 11 mars 2010



ÉTAIENT PRÉSENTS.-

Pour le Conseil Municipal :

Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,
Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale,
Martial LEROY, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,
Alain LOPEZ, Adjoint au Maire chargé des quartiers Sud,
Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,
Christiane JAMBOU, Conseillère Municipale chargé du tourisme.

POUR LES COMMISSIONS CADRE DE VIE DES CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE EST / OUEST/ SUD ET NORD :

André BARBERO, Jean-Claude BARDELLI, Renée BETTAREL, Hélène BERENGER, Adrien BISCOS, Gilbert BRESSAN, Daniel CORIGLIANO, Elio DURANTE, Michelle DUVERCHIN, Christian FESTOU, Jean-Jacques HAURE-PLACE, Richard HOU-BART, Michel JAMBOU, Joëlle JEGOU, Philippe JOVIGNOT, Jacques MARCELIN, Annie PALANGIE, Jérôme PALANGIE, Andrée PATIES, François PERE, Christèle PEURON, Arlette TERNISSIEN

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE RÉUNION.-

Patrice VILAIN, Ingénieur territorial en Chef, responsable du Pôle Technique Opérationnel,
Marie-Paule SILVY, Directrice territoriale, services Infrastructures, Réseaux, Recensement,
Luc PALANGIE, Directeur territorial, service Vie des Quartiers / Démocratie Participative,
Patrick DUCHEIX, Chef de service de la Police Municipale,
Pierre POGGI, Chef de Police Municipale,

Véronique PAVILLON, fonctionnaire territorial, Service Démocratie Participative,
Virginie VASSORT, agent de maîtrise territorial, assure le secrétariat de la réunion.

ÉTAIENT EXCUSÉS.-

Pour le Conseil Municipal:

Christian BIANCHI, Adjoint au Maire chargé des quartiers Nord,

Pour le Conseil de quartiers:

Andrée CAGNON, **Gisèle CAGNON**, **Pauline COOPER**, **Michel IMBERT**, **Corinne JOUVE**, **Christine MARCHAL**, **Mireille PORTANIER**, **Hubert SAGNOL**, **Daniel SAICH**, **Georges VALOR**, **Alain VIUDES**.

Michel REYNIER, adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale, ouvre la séance. Il remercie tous les participants de leur présence. Il rappelle que la Municipalité s'était engagée à tenir informer les conseils de quartiers de tout nouveau projet, dont acte. Il invite **Claude ASTORE** à présenter le projet d'aménagement du rond-point Kennedy.

Claude ASTORE remercie les participants d'avoir répondu nombreux à cette invitation. Cette rencontre est consacrée, comme l'a souligné **Michel REYNIER**, à l'examen des propositions d'aménagement de ce qui pourrait être demain l'ex « rond-point Kennedy ».

Il précise à l'assemblée que le document remis en début de réunion est un schéma sur lequel figure les principales lignes du projet des futures voies de circulation du carrefour. Il note que sur l'espace actuel un conflit d'usage existe au niveau des voiries. L'objet d'aujourd'hui est de simplifier le plan de circulation.

L'avenue Garibaldi qui était précédemment divisée en deux voies passerait définitivement à une voie et conserverait le stationnement latéral (expérimenté depuis plusieurs mois) avec l'installation de plateaux traversants.

Le carrefour « Kennedy » deviendrait une place piétonne. Les bordures seraient aménagées en pierre d'une hauteur conséquente afin d'éviter le stationnement sur cette place centrale. Ce lieu se transformerait en une destination conviviale avec des commerces qui pourront étendre leurs terrasses ou étals.

Des espaces verts viendront compléter l'aménagement de cette placette.

Claude ASTORE poursuit la présentation du projet en s'appuyant sur les documents distribués à l'assemblée. En commentant le plan projeté à l'écran, il montre les principales orientations proposées, à savoir :

- l'avenue Garibaldi serait réduite à une seule voie de circulation et se prolongerait naturellement sur l'avenue Frédéric Mistral ;
- le deux fois deux voies (dans le sens inverse) pour l'avenue Jean Jaurès et les rues Docteur Vaillant et Pierre Lacroix serait maintenu ;
- le sens de circulation et la circulation sur une seule voie avenue Pierre

Fraysse seraient pérennisés en maintenant le stationnement minute prévu ;

- enfin, sur cette même voie, il existerait la possibilité à hauteur du plateau traversant (qui serait créé) de supprimer le feu rouge et de le remplacer par une balise ou un stop si nécessaire. (éventualité technique retenue mais pas figée)

Il souligne que ces nouveaux usages modifieront les habitudes, les comportements des usagers de la voirie (piétons, cyclistes et motocyclistes, automobilistes et commerces). Ces orientations de la Municipalité auront pour effet de rendre ce lieu agréable, convivial et pratique d'accès. Ceci favorisera le stationnement de part et d'autre de cette place. Des places de stationnement seront réservées aux handicapés.

Claude ASTORE précise que ce projet tient compte de l'aspect commercial de ce secteur. Ainsi le nombre de places de stationnement sera plus élevé. Ces propositions répondent aux préoccupations des commerces de proximité. Il ajoute que plusieurs solutions sont imaginables. Il propose donc aux conseillers de quartiers de débattre autour des propositions formulées plutôt que de monopoliser la parole en présentant d'autres schémas.

Il poursuit son intervention en faisant observer que, dans la configuration proposée, le « tourne à gauche » actuel situé à l'angle des cycles GAMALERO pour redescendre la rue Pierre Loti est supprimé. Cet aménagement pourrait être maintenu dans le projet. La volonté de la Municipalité consiste à récupérer l'espace public, de l'aménager afin d'engendrer de l'activité et de la convivialité autour de terrasses de café, d'étals et de végétaux qualitatifs. Il ajoute que cette démarche constitue une priorité de la politique municipale.

Claude ASTORE souligne que le maintien de cette option (tourne à gauche) réduirait de manière significative les aspects positifs d'aménagement de cette place. Ce maintien s'effectuerait au détriment de l'espace convivial proposé.

Il précise qu'il convient d'apporter une attention particulière à l'aspect général de la place créée. Ainsi, l'installation de mobilier urbain (potelets et barrières) serait réduite. Des solutions techniques seront employées pour empêcher le stationnement anarchique.

Francis POURCHIER demande si la rue Flamarion demeurera en double sens.

Claude ASTORE fait observer que seul le « tourne à gauche » est supprimé. Tous les autres sens de circulation restent inchangés. Cette disposition aura pour effet de dynamiser le tissu économique local. La philosophie de ce projet élaboré par les services municipaux est de se réappropriier l'espace public et de le restituer aux citoyens en le rendant convivial et pratique.

Monique VINAS note que la suppression du tourne à gauche du carrefour Kennedy empêche l'accès direct à la bibliothèque municipale.

Claude ASTORE démontre, dessin à l'appui, que la possibilité physique est maintenue en s'engageant par la rue Boisselin puis, en descendant le bd Jean Jaurès.

Hélène BERENGER signale qu'un emplacement réservé avait été prévu au niveau du carrefour pour son aménagement. Elle demande si cet emplacement sera conservé.

Claude ASTORE répond que cet emplacement inscrit au PLU comprend une bâtisse située dans l'angle opposé au carrefour (propriété BALLESTRA). Il s'avère qu'aujourd'hui il n'est plus nécessaire de mettre en œuvre cette disposition pour ce type de projet. Il note que cette acquisition est très onéreuse. La dernière estimation domaniale se situait entre 450 000 € et 600 000 €. Il ajoute que la municipalité ne peut pas raisonnablement engager une telle dépense pour récupérer 50cm de trottoir.

Le fait d'avoir modifié le sens de circulation modifie l'approche d'aménagement imaginée précédemment. L'espace récupéré dans le nouveau schéma d'aménagement permet d'obtenir des résultats suffisants et satisfaisants. Les espaces piétons de sécurité sont assurés. Il n'y a plus lieu de préempter cette propriété.

Hélène BERENGER demande si le projet examiné intègre le passage du transport en commun en site propre (TCSP).

Claude ASTORE constate que la première phase du projet du TCSP s'arrête à la gare de La Seyne Sur Mer. Il ajoute que le projet de remise en état du carrefour Kennedy ne remettra pas en cause l'arrivée du TCSP.

Daniel CORIGLIANO trouve le plan alléchant mais s'inquiète des conséquences du rétrécissement des chaussées des avenues Garibaldi et Mistral sur la circulation automobile aux heures de pointes.

Claude ASTORE fait remarquer que cela ne change absolument rien au schéma actuel qui a été mis en place il y a, déjà, quelques mois. Il fait observer à nouveau que le projet n'impacte que la restitution des trottoirs (dignes de ce nom), le stationnement de part et d'autre de l'avenue Garibaldi et la suppression du tourne à gauche à Kennedy.

Martial LEROY intervient et apporte quelques éléments d'appréciation sur le projet proposé. Ils tendent à réduire ces inquiétudes. Ainsi, il note que l'aménagement de places de stationnement et de la voirie en général diminuera les effets négatifs engendrés par le stationnement illégitime et anarchique dans la configuration actuelle. Cet aménagement et le maintien de la circulation sur une voie devraient conduire à une amélioration de la fluidité de la circulation.

Monique VINAS s'inquiète des effets liés au ralentissement de la circulation sur le déplacement des véhicules d'urgence. A ce sujet, **Claude ASTORE** élargit la réflexion à la configuration dans laquelle l'ensemble des centres-villes est confronté. L'esprit civique des citoyens et la compréhension autorisent le passage de ces véhicules.

Francis POURCHIER souhaite connaître si les emplacements de livraison situés rue Camille Flammarion sont conservés et si le dispositif proposé n'apporte pas de difficultés particulières à la circulation des camions de livraison de grandes dimensions vers ces

emplacements. **Claude ASTORE** considère que le projet présenté n'apporte pas de modifications sur les espaces présentés. Les alentours immédiats sont maintenus dans leur configuration actuelle.

Un des conseillers de quartiers demande si le projet prévoit des arrêts minutes ou des zones bleues autour de la place.

Claude ASTORE répond que des places réservées aux personnes à mobilité réduite et des arrêts minutes sont prévus de part et d'autre de l'aménagement. Il ajoute que le stationnement en zone bleue peut se réaliser ultérieurement en procédant à la modification de l'arrêté municipal de voirie.

Michel JAMBOU souhaite savoir si une zone de livraison est prévue pour les commerçants du carrefour.

Claude ASTORE répond que les places « arrêt minute » constitue une réponse à cet aspect du problème. Elles correspondent dans l'esprit à cette destination.

Il ajoute que la réalisation de marquage au sol spécifique apporte une consommation d'espace. Cette solution qui a pour effet de le consacrer à un usage unique et limité dans le temps ne répond pas à l'esprit du projet. Il précise que le nombre de places dans l'environnement immédiat apparaît suffisant pour répondre aux besoins.

Michel JAMBOU relate la problématique liée aux véhicules en stationnement prolongé. Pour ce faire, il propose d'augmenter le nombre d'arrêts minutes autour de la place.

Claude ASTORE note que tout le dispositif à été orienté vers une recherche de fonctionnalité du carrefour. L'objet du projet est d'essayer de contenter toutes les catégories de la population représentées dans ce secteur et qui sont susceptibles de partager l'espace public. Il souligne que la problématique du stationnement n'est pas spécifique à ce quartier. Cet aménagement apporte une réelle amélioration de l'existant.

André PATIES soulève le point sensible de la rue Boisselin, du à la présence de l'école maternelle Jean Jaurès. Il s'agit d'une rue étroite dont un côté de la voie est réservé à du stationnement et comprenant des trottoirs de petite dimension. Elle propose d'interdire le passage des camions dans cette rue afin d'assurer la sécurité des mamans et des enfants. Elle propose de supprimer le stationnement dans cette voie et de réaliser une protection particulière aux abords du portail. Il s'agit compte tenu de la configuration des lieux un point dangereux auquel il convient d'apporter des solutions concrètes et rapides.

Claude ASTORE souligne que cette voie ne figure pas dans le schéma présenté. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu de son exigüité, cette voie ne peut recevoir de véhicules poids lourds. Les dispositions réglementaires seront adoptées et des panneaux

installés.

Des membres de l'assemblée et Claude ASTORE évoquent les différents itinéraires que les camions peuvent emprunter, à savoir :

- remonter l'avenue Frédéric Mistral jusqu'à la hauteur de l'ancien magasin de « orange fleurs » descendre par le bd Jean Jaurès ,
- emprunter les allées Maurice Blanc à hauteur de Porte Marine et revenir par l'avenue Fraysse.

Arlette TERNISSIEN propose d'interdire la rue Boisselin à la circulation des camions.

Claude ASTORE assure que la municipalité a la capacité d'interdire le passage des poids lourds par la rue Boisselin. Il précise que lorsque la réalisation du projet débutera, la municipalité informera la population des différentes phases de travaux qui de fait engendreront une gêne relativement importante. Il ajoute que toute amélioration, toute évolution passe par une problématique de période de contrainte.

Bernard TROUCHET intervient en reliant son intervention à une précédente réunion de conseils de quartiers consacrée à l'organisation du concours des balcons et maisons fleuris. Il demande l'installation de jardinières sur la future placette.

Claude ASTORE lui répond que le projet ne prévoit pas la pose de jardinières. L'entretien de ces dispositifs est contraignant. Cela engendre des dépenses de fonctionnement importantes. Il précise qu'il est prévu de végétaliser cet espace public par des arbres. Il ajoute que la municipalité a réfléchi à différentes possibilités d'embellissement de ce nouvel espace.

Jean-Jacques HAURE-PLACE (association Toulon Var Déplacement) approuve l'esprit de ce projet qui tend à redonner de la convivialité dans l'espace urbain. Ce schéma permet la réappropriation sociale et économique de ce lieu par les piétons. Cet aménagement devrait agir de manière bénéfique sur le tissu économique de ce quartier.

Par contre, il note que l'aménagement présenté aujourd'hui n'intègre pas les cyclistes. Les cyclistes font partie des usagers de la ville qui apportent de la convivialité dans l'espace si on le compare à l'automobile grande consommatrice d'espace urbain. L'intéressé propose de réfléchir aux accès de ce carrefour en termes de création d'issues, d'accès sécurisés et de stationnement réservé. Pour ce faire, il suggère l'installation de quelques arceaux permettant d'attacher les cycles. Il demande aussi de limiter la vitesse sur l'avenue Garibaldi et Frédéric Mistral.

Enfin, Il indique qu'au nom de son association, il déplore les lenteurs et les décisions adoptées par la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée quant à la desserte de La Seyne Sur Mer par une ligne de TCSP;

Claude ASTORE remercie Jean-Jacques HAURE-PLACE pour son intervention de qualité. Ainsi, le fait de savoir que ce projet relatif à ce mode de déplacement urbain intéresse le tissu associatif encourage la municipalité à poursuivre ses efforts pour faire accélérer l'arrivée du TCSP. Ce soutien rassure la municipalité sur ses choix.

Il développe ensuite quelques éléments qui n'ont pas permis d'intégrer une piste cyclable dans l'aménagement proposé, à savoir :

- tranche d'aménagement relativement réduite,
- secteur très urbain, centre ville.

Par contre, Claude ASTORE souligne que, lors d'une récente réunion avec le Conseil Général du Var et le Conseiller Général du Canton La Seyne sur Mer/St Mandrier relative au réaménagement des voies reliant le port de La Seyne sur Mer au quartier des Sablettes (bord de mer) cet aspect de déplacement en mode doux a été privilégié.

Jean-Jacques HAURE-PLACE souhaite l'examen de la mise en place d'une zone partagée avec plateaux traversants surélevés.

Claude ASTORE précise que l'espace aménagé doit être relativement conséquent pour que l'on arrive à apaiser les vitesses. Le souhait de la municipalité est de mettre en place des zones partagées essentiellement sur les voies dites « piétonnes » du centre ville, ce qui permettrait de sécuriser le déplacement du piéton, du cycliste et des voitures.

Il indique que les services de la ville ne procéderont pas forcément à la matérialisation au sol de ce dispositif. Dans cette configuration, il fait remarque que la priorité sera laissée aux piétons.

Il précise que la volonté de la municipalité est de mettre en œuvre ces zones partagées en centre ville et dans le centre ancien car les flux de voitures étant bien moindre qu'au carrefour Kennedy nous autorise à introduire ce type de dispositions, sans trop bouleverser les habitudes.

Il note que ces quartiers sont plus adaptés à la création de zones partagées. Il ajoute qu'actuellement les espaces sécurisés ne sont pas respectés. La mise en place de ces zones favorisera l'utilisation harmonieuse de ces espaces par tous les citoyens.

Gilbert BRESSAN insiste sur la demande relative à l'installation de parcs à vélo sur la place. Il note qu'il n'y en a pas du tout à La Seyne-sur-Mer.

Claude ASTORE confirme l'analyse formulée par Gilbert BRESSAN. Il fait remarquer que, suite aux doléances de motards et cyclomotoristes, des aires de stationnement ont été aménagées en réservant des espaces signalés par marquage au sol. Cette initiative positive va être développée par la municipalité. Il ajoute également que le projet inclut la mise en place de mobilier urbain à disposition des cyclistes.

Martial LEROY indique que cette demande sera intégrée dans le projet.

Andrée PATIES s'inquiète de la suppression des feux rouges au niveau de la rue du Docteur Vaillant et de l'avenue Fraysse.

Claude ASTORE donne quelques éléments de réflexions. Il observe que les flux de véhicules qui arrivent par l'avenue Pierre Fraysse ne sont pas réguliers en comparaison de ceux qui proviennent de l'avenue Jean Jaurès. Il note que le feu rouge aujourd'hui séquence énormément la circulation. Ce dispositif est à l'origine des ralentissements. Cette possibilité va être mise à l'essai tout en sachant que l'on peut remettre en service les feux rouges en cas de problématique.

Une discussion s'engage autour des différentes difficultés de circulation rencontrées sur plusieurs points de la ville notamment aux heures d'affluence.

Claude ASTORE confirme l'existence de ces problématiques de circulation. Il indique que, tant qu'une solution de contournement n'existera pas, la ville restera confrontée à ces difficultés. Toutefois, cette solution est contestée par les riverains qui ne sont pas tous favorables à un projet de contournement.

Jean Claude BARDELLI évoque un des projets présentés par une des listes en présence lors de la campagne électorale des municipales. Ce projet prévoyait la création d'une trémie souterraine tout en laissant une voie aérienne. Il constituait une alternative intéressante et apportait une solution pour améliorer la fluidité de la circulation en centre-ville

Claude ASTORE souligne que la création d'un aménagement souterrain nécessite un investissement très important par rapport au bénéfice retiré. Il précise que ce type de projet est très difficile à mettre en œuvre. Cette difficulté est accrue par le fait que la ville dispose d'un sous-sol de type marécageux encombré par divers réseaux de voirie (électricité, assainissement, eau...).

Ce type d'aménagement ne peut pas être retenu.

Jean-Claude BARDELLI propose de mettre à l'essai les propositions d'aménagement du carrefour KENNEDY en matérialisant le nouveau dispositif par du mobilier de chantier afin de connaître l'impact du nouveau dispositif.

Claude ASTORE souligne à nouveau que cet aménagement n'apporte pas de modifications particulières par rapport au plan de circulation actuel. En effet, il expose à nouveau que le projet n'impacte que la suppression du tourne à gauche du rond point Kennedy.

Il ajoute que le projet répond aux doléances quasi unanimes des habitants du quartier.

Ceci se traduit notamment par une augmentation des places de stationnement. Il indique que la mise en double sens de la rue Camille Flamarion est effective depuis quelques mois. Cette solution a été bien accueillie. Ceci permet de supprimer des conflits d'usage sur ce carrefour très fréquenté. Il ajoute que, le tourne à gauche n'étant plus indispensable, la municipalité a décidé de le supprimer. Il précise une nouvelle fois que les véhicules particuliers pourront tourner plus haut sur l'avenue Frédéric Mistral.

Bernard TROUCHET indique que, malgré la présence actuelle de travaux au niveau du carrefour, la circulation semble s'écouler régulièrement.

Claude ASTORE précise que ces inconvénients sont liés à des travaux de reprise de conduite de gaz et de canalisation d'eau. Il ajoute que l'espace est occupé par l'entreprise adjudicataire des travaux.

Michel JAMBOU demande si une réfection des trottoirs de l'avenue Pierre Fraysse est envisagée. Il signale que l'étroitesse de ces aménagements ne permet pas de sécuriser les piétons et ce, surtout aux abords de l'école primaire Malsert.

Claude ASTORE confirme que la municipalité s'est engagée lors de la dernière assemblée générale du CIL des Mouissèques (et aux réunions précédentes) de réparer les trottoirs détériorés. Par contre, la municipalité n'entreprendra pas de réfection totale de la voie tant que la plus grande partie des constructions ne sera pas terminée.

Arlette TERNISSIEN s'inquiète de l'évolution de la circulation dans l'avenir. Elle fait remarquer que les programmes immobiliers ont amenés un nombre important de nouveaux arrivants. A ces arrivées, il convient d'ajouter la présence de nombreux touristes dans notre ville. Ces phénomènes associés aux travaux en cours aggravent les difficultés de circulation. Elle s'interroge sur le devenir de la ville et considère que celle-ci est au bord de l'asphyxie.

Claude ASTORE rappelle que la volonté de la municipalité consiste à développer la qualité de vie aux citoyens.

Ceci constitue l'un des objectifs contenu dans le projet de révision du PLU. Ce projet sera soumis le 17 mars 2010 au vote du conseil municipal. Toutes les problématiques relevées ce soir pourront être évoquées lors de cette séance du conseil municipal. Il invite les conseillers de quartiers à assister à cette séance. Le but de la révision du PLU consiste :

- à réduire et limiter la constructibilité définie par nos prédécesseurs et
- à poser les problématiques que les citoyens subissent.

Il convient d'observer que tous les permis de construire délivrés ne peuvent être remis en cause mais toutes les nouvelles demandes de permis seront étudiées de manière à être en cohérence avec les prescriptions contenues dans la révision du PLU.

Il rappelle que les objectifs de la municipalité sont fondés sur l'engagement de rendre le

maximum d'espace public aux citoyens. Cet objectif est clairement défini dans le cadre de la tranche Porte Marine. Ces nouvelles contraintes imposent d'importantes modifications d'infrastructures ; l'aménagement du carrefour Kennedy entre dans ce cas de figure et participe à la politique de réappropriation de l'espace public.

Arlette TERNISSIEN intervient à nouveau en concluant que la responsabilité des errements de ces dernières années n'incombe pas à la municipalité actuelle.

Elio DURANTE félicite les élus d'avoir engagé ce processus de participation qui permet aux citoyens d'engager le débat et d'intervenir dans les affaires de la cité. Il termine son intervention en demandant aux membres des conseils de quartiers d'être attentifs et d'apporter leur soutien à nos élus. Il pense qu'il convient d'écouter et de proposer car la ville et ses habitants méritent mieux, selon lui.

Michel REYNIER précise que la réunion de ce soir est d'ordre technique et demande si d'autres questions concernant les problématiques de même nature sont encore à poser.

Claude ASTORE demande à l'assemblée de donner un « quitus moral » sur ce projet. **Aucune objection particulière de la salle n'est enregistrée.**

Jean-Jacques HAURE-PLACE revient sur les problématiques de circulation. Il pense que la seule solution réside dans une réduction de l'usage de la voiture. Ceci ne peut s'effectuer que grâce au passage du TCSP à la Seyne Sur Mer. Il ajoute que tant que le projet du TCSP ne sera pas réalisé, les aménagements seront précaires et ne peuvent porter que sur du court terme.

Claude ASTORE, tout en approuvant l'intervention de **Jean-Jacques HAURE-PLACE**, souligne que la municipalité ne pouvait pas se permettre dans cet aménagement de proposer uniquement de bitumer et de minéraliser l'espace public. Elle se devait de créer au travers de ce projet des aires de stationnement même, si quantitativement, ces emplacements ne remplacent pas les places perdues du parking des Esplageolles.

Il ajoute qu'effectivement il s'agit d'un aménagement à court terme. Ce dernier pourra évoluer en fonction du passage du TCSP. Il considère qu'il est plus simple de muter des aires de stationnement en espace de convivialité que de procéder à une démarche inverse.

Il fait remarquer que la municipalité défend le projet du TCSP à toutes les réunions concernant l'aménagement de l'espace, le transport, la voirie et le déplacement dans l'agglomération. Il indique qu'à ce jour, la ville de La Seyne-sur-Mer ne se situe que dans la phase 2 du projet du TCSP de l'agglomération.

Michel REYNIER remercie **Claude ASTORE** pour sa présentation du projet d'aménagement du carrefour Kennedy. Il informe les membres de l'assemblée que

différentes réunions se tiendront sur les thèmes suivants :

- Conseil de quartiers Nord « pôle compétitivité mer avec la « méridienne »
- Conseil de quartiers Centre Est « déplacement du marché » forain mardi 30 mars 2010 à 18 h 30 salle de conseil municipal
- signature officielle de la charte qualité de vie avec les CIL samedi 13 mars 2010 à 11 h 00 salle de conseil municipal
- inauguration de la maison de la démocratie locale reportée à fin mai 2010

La séance est levée, il est 20 heures.